

## Préambule

Le Forum du bénévolat est organisé par la Ville d'Angers.

La mise en œuvre du Forum du bénévolat est confiée au service Vie Associative. Ce service est le seul interlocuteur des associations pour leurs démarches concernant le Forum du bénévolat et leur inscription.

Le Forum du bénévolat est exclusivement réservé aux **associations angevines en recherche de bénévoles**.

La participation au Forum du bénévolat est gratuite, tant pour les associations que pour les visiteurs.

## Article 1 : INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Aucune association ne pourra prétendre à disposer d'un stand au Forum du bénévolat sans une inscription et une validation préalable du service Vie associative. Un formulaire d'inscription est à disposition des associations.

## Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer à l'événement, l'association doit répondre aux conditions suivantes :

- Avoir son siège social domicilié à Angers et/ou avoir un partenariat avec la Ville d'Angers,
- Avoir mis à jour ses données sur son compte A'tout association,
- Proposer une ou des missions bénévoles précises et ouvertes à l'ensemble des Angevins : rédaction obligatoire d'une fiche mission

A défaut, la demande d'inscription n'est pas recevable.

## Article 3 : MODALITES D'INSCRIPTION

Pour participer à la manifestation, les associations doivent remplir le formulaire **avant le 9 juin 2023**.

### Instruction des demandes d'inscription

Seules les demandes des associations répondant aux conditions de participation seront prises en compte.

Les inscriptions sont prises en compte selon l'ordre d'arrivée des **formulaires complets dans la limite de la date de clôture fixée, et dans la limite des places disponibles**.

L'envoi du formulaire ne vaut pas validation de l'inscription. La confirmation d'inscription sera envoyée par courriel à l'adresse de contact indiquée dans le formulaire d'inscription.

## Article 4 : MODALITES D'ORGANISATION

La Ville d'Angers met à disposition de chaque association une table et deux chaises.

L'implantation des stands est réalisée par le service Vie associative. Les emplacements sont définis en fonction de la nature des activités des associations et des typologies de missions de bénévolat.

**L'ouverture du Forum du bénévolat est fixée à 13h** pour les exposants auxquels il appartient d'installer leur stand, dans la limite de l'emplacement affecté afin de respecter les lieux de passage et l'espace des autres exposants.

La préparation des stands doit être finalisée **à 14h**, horaire d'ouverture au public.

Pour assurer le meilleur accueil possible, les associations s'engagent à tenir leur stand pendant toute la durée de la manifestation et donc à ne pas partir avant la fin (18h).

